

**II - Présentation générale du site**  
**\*\*\*\*\***  
**Diagnostic d'un dépôt de mâchefers**

## II - Présentation générale du site

### 1 - Rappel historique

En 1971, la ville de L'Aigle a entrepris la construction d'une usine destinée à l'incinération des ordures ménagères des communes du canton de L'Aigle.

Par arrêté préfectoral en date du 10 Novembre 1971, la ville de L'Aigle a été autorisée à exploiter l'usine d'incinération située chemin des Fosses sur le territoire de la commune St-Ouen sur Iton.

Le 1er janvier 1981, le SIRTOM de L'Aigle a succédé à la Ville de L'Aigle pour l'exploitation de cette usine équipée d'un incinérateur de type ULM à combustion horizontale de capacité 2,5 t/h (photo ci-dessous).



Courant 1981, le SIRTOM de la région a entrepris la modernisation de l'usine par la modification de l'extraction des mâchefers et par l'adjonction d'un dépoussiéreur muticyclone pour les fumées.

Le 10 Octobre 1991, un arrêté préfectoral est pris et apporte des modifications afin que le SIRTOM satisfasse aux obligations de séparation des poussières des fumées (Article 14 de l'arrêté ministériel du 25 Janvier 1991).

Cette disposition a été prise par la collectivité qui a adapté ses installations et a conclu un contrat pour le traitement des poussières des fumées, en Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) de classe I.

Cependant, les prescriptions de l'article 3 de ce même arrêté préfectoral imposaient de nouvelles dispositions concernant les émissions de fumées à compter du 1er Décembre 1995, celles-ci n'ont pu être respectées à cause de la vétusté des installations.

En conséquence, le SIRTOM de L'Aigle a décidé de cesser son activité de traitement des ordures ménagères à partir du 1er Décembre 1995. A cette époque, le SIRTOM avait traité 9 400 t d'ordures ménagères en 1995 (8 500 t en 1993).

Depuis cette date, la collecte des déchets ménagers est toujours réalisée par la collectivité qui a mis en place une station de transit avant élimination en C.E.T de classe II pour l'ensemble des déchets.

Tout en entamant une réflexion sur le devenir des installations existantes, le SIRTOM de L'Aigle privilégie plusieurs pistes:

- conservation du site actuel qui comporte les infrastructures et équipements nécessaires à son activité de collectes des ordures ménagères,
- étude concernant la réalisation d'une déchetterie.

## **2 - Activités actuelles du site**

Depuis l'arrêt de l'usine d'incinération, le site sert de plate-forme de transit des Ordures Ménagères de la Région de l'Aigle.

Après avoir été collectées par 4 camions-benne (2 sont en réserve et/ou en réparation) sur l'ensemble du territoire du SIRTOM, le contenu des camions est déversé dans une fosse de mélange puis à l'aide d'une pelle mécanique un transfert est effectué dans deux bennes de 30 m<sup>3</sup>. L'expédition journalière (3 tournées de 2 bennes à chaque fois) des déchets permet d'assurer un entretien satisfaisant du site et limite donc les risques d'incendie par exemple au niveau de la fosse de réception.

En 1997, 10 700 t ont été traitées par le site et expédiées vers deux CET de classe II Colonard Corubert et Fel avec lesquels un accord a été conclu pour le traitement d'une partie des déchets (SIRTOM du Perche Ornaï).

Parallèlement à cette activité de transfert, le regroupement par apport volontaire de certains déchets valorisables du type bois, ferrailles, verre et divers encombrants s'opère sur le site, par l'intermédiaire de bennes mises à disposition du public. Les bennes sont expédiées régulièrement vers des centres spécialisés qui assurent une éventuelle valorisation.

Un mécanicien est spécialement affecté à l'entretien des véhicules de collecte et à la maintenance générale des installations.

## **3 - Descriptions des installations**

Le site comporte (cf. Plan de masse au chapitre VII: Plans):

- l'ancienne Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)
- le quai de transfert des Ordures Ménagères (OM)
- 2 tas de mâchefers
- une fosse de récupération des eaux de ruissellement
- un bâtiment servant au stationnement des bennes de ramassage ainsi qu'au petit matériel d'entretien du site
- une zone de stationnement des bennes pour la collecte des déchets valorisables (verre, bois, papier, encombrant, ferraille...)
- une cuve à émulsion.

- une fosse de récupération des eaux de ruissellement
- un bâtiment servant au stationnement des bennes de ramassage ainsi qu'au petit matériel d'entretien du site
- une zone de stationnement des bennes pour la collecte des déchets valorisables (verre, bois, papier, encombrant, ferraille...)
- une cuve à émulsion.

Le site est ouvert tous les jours, les horaires d'ouverture sont les suivants: 7h30-19h30. Un gardiennage est assuré le Week-end par un employé qui veille au bon fonctionnement de la plateforme.

### 3.1 - Matériels et équipements

En dehors des camions-benne affectés à la collecte des Ordures Ménagères, qui sont au nombre de 6, une pelle de marque CASE POCLAIN (série 6-88) est utilisée pour le transvasement des Ordures Ménagères de la fosse aux bennes.

Egalement présent sur le site, un tracteur-chargeur de marque RENAULT (type 652).

### 3.2 - Moyens humains

13 personnes sont affectées à la collecte des Ordures Ménagères, 2 à la gestion du quai de transit, 1 à l'entretien des véhicules. L'ensemble du personnel est placé sous la responsabilité de Mr Olivier, Contrôleur Principal à la Direction Départementale de l'Équipement: subdivision de l'Aigle.

Pour le personnel affecté à la collecte des OM, leurs horaires de travail sont les suivants:

- 7h30-12h00

- 13h30-17h00

